

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0460**

commune (s) : Quincieux

objet : Collecte en apport volontaire des silos à verre (enterrés et aériens), des silos aériens d'emballages ménagers recyclables et des silos aériens contenant du papier, sur les Communes de la Communauté urbaine de Lyon (hors Lyon et Villeurbanne) - Autorisation de signer un avenant au marché public

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0460**

commune (s) : Quincieux

objet : **Collecte en apport volontaire des silos à verre (enterrés et aériens), des silos aériens d'emballages ménagers recyclables et des silos aériens contenant du papier, sur les Communes de la Communauté urbaine de Lyon (hors Lyon et Villeurbanne) - Autorisation de signer un avenant au marché public**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par décision n° B-2012-3782 du 10 décembre 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de services pour la collecte en apport volontaire des silos à verre (enterrés et aériens), des silos aériens d'emballages ménagers recyclables et des silos aériens contenant du papier, sur les Communes de la Communauté urbaine de Lyon (hors Lyon et Villeurbanne).

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-4 le 23 janvier 2013 à l'entreprise ONYX Auvergne Rhône-Alpes, pour un montant de 2 310 076,50 € HT, soit 2 541 084,15 € TTC.

Le marché prévoit que toute évolution du périmètre géographique de la prestation devra faire l'objet d'un avenant. L'intégration de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon modifie ce périmètre géographique. Il convient d'acter cette évolution par un avenant.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 40 166,66 € HT, soit 44 183,33 € TTC porterait le montant total du marché à 2 350 243,16 € HT, soit 2 585 267,48 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,71 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-4 conclu avec l'entreprise ONYX Auvergne Rhône-Alpes pour la collecte en apport volontaire des silos à verre (enterrés et aériens), des silos aériens d'emballages ménagers recyclables et des silos aériens contenant du papier, sur les Communes de la Communauté urbaine de Lyon (hors Lyon et Villeurbanne).

Cet avenant d'un montant de 40 166,66 € HT, soit 44 183,33 € TTC porte le montant total du marché à 2 350 243,16 € HT, soit 2 585 267,48 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 611 - fonction 812 - opération n° 0P25O2486.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.